

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°26/2023

Séance Ordinaire du 24 mai 2023

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt et trois, le vingt-quatre mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance :

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, ROUSSEAU Charline, HAMMOUDA Jeannine, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, DURAND Christophe.

Procurations : CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie

Absent : /

Date de la convocation :

19/05/2023

Classement issu de la nomenclature « ACTES » 7.5.3 subventions accordées à des associations

OBJET : SUBVENTION FRANCE AVC 66

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 4 avril 2023, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour accorder à l'association France AVC 66 une subvention d'un montant de 150 €.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 150 € (cent cinquante euros) à cette association sise 52 rue du Maréchal Foch, bâtiment B, 2^e étage 66000 PERPIGNAN – association n°W66200353, afin de l'aider à mener à bien sa mission.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) à France AVC 66 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, le Maire et le Secrétaire de séance ont signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO

